



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_060

Séance du 22 juillet 2026

Le 22 juillet deux mille vingt-six à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de l'envoi de la convocation le 06/07/2026

Etaient présents :

Représentants des communes :

CORNUT Séverine
GAILLAC Josette
ASTRUC Alain
BOUNIOR Lionel
BRUGERON Jean-Noël
COLLANGE Jean-François
GERMANAUD Alain
ITIER Jean-Paul
JACQUES Jérôme
PIGNOL Jérôme
POURQUIER Jean-Paul
SCHWANDER Marc
VALDEYRON Patrick

Etaient excusés :

Représentants des communes :

BREMOND Patricia
DURAND Bernard

Représentants des établissements publics :

SOULIER Samuel

Monsieur SAINT-LEGER Francis donne pouvoir à Monsieur ITIER Jean-Paul.

Assistaient également mesdames ABINAL Emmanuelle, Directrice du Centre de Gestion et MOUTAILLER Céline, Directrice Adjointe, ainsi que monsieur RICHAUD-EYRAUD François, comptable intérimaire à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ASTRUC Alain ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AFFILIES AU SEIN DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Le Président présente à l'assemblée :

Vu les articles L262-2, L262-5 à L262-6, L264-1 et R262-18 à R262-19 du Code Général de la Fonction Publique .

Les représentants de l'autorité territoriale sont désignés par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale lorsque la commission administrative paritaire est placée auprès de celui-ci, en respectant une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.

La commission administrative paritaire comprend en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel élus.

Il est proposé les compositions suivantes :

CAP A	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marc SCHWANDER Adjoint au Maire de Mende	Alain ASTRUC Maire de Peyre en Aubrac
Jean-Paul ITIER Maire de Saint-Léger-de-Peyre	Valérie REBOIS-CHEMIN Maire de Badaroux
Josette GAILLAC Maire de Bassurels	Christophe GACHE Maire de Saint chély d'Apcher
Séverine CORNUT Maire de Serverette	Laurence DIET Conseillère municipal de Mont Lozère et Goulet

CAP B	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marc SCHWANDER Adjoint au Maire de Mende	Alain ASTRUC Maire de Peyre en Aubrac
Jean-Paul ITIER Maire de Saint-Léger-de-Peyre	Valérie REBOIS-CHEMIN Maire de Badaroux
Josette GAILLAC Maire de Bassurels	Christophe GACHE Maire de Saint chély d'Apcher
Séverine CORNUT Maire de Serverette	Laurence DIET Conseillère municipal de Mont Lozère et Goulet

CAP C	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marc SCHWANDER Adjoint au Maire de Mende	Alain ASTRUC Maire de Peyre en Aubrac
Jean-Paul ITIER Maire de Saint-Léger-de-Peyre	Valérie REBOIS-CHEMIN Maire de Badaroux
Josette GAILLAC Maire de Bassurels	Christophe GACHE Maire de Saint chély d'Apcher
Séverine CORNUT Maire de Serverette	Laurence DIET Conseillère municipale de Mont Lozère et Goulet
Laurent TOIRON Maire de Pelouse	Michel THEROND Maire d'Albaret-Sainte-Marie
Patricia BREMOND Maire de Marvejols	Christian ROUX Adjoint au Maire du Collet de Dèze
Samuel SOULIER Vice-Président CC Terres d'Apcher-Margeride- Aubrac	Alain GERMANAUD Adjoint au Maire de Meyrueis

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER les compositions aux commissions administratives paritaires comme proposées

Pour extrait conforme,
Mende, le 22 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Alain ASTRUC



Le Président,

Marc SCHWANDER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.